

Procédure d'appel et de déclenchement d'intervention

Exclusivement réservée aux collectivités locales conventionnées et aux services donneurs d'ordres habilités par l'État.
> Gendarmerie, Police, pompiers, élus, DDCSPP...



Comment fonctionnent nos services ?

1		<p>Divagation des animaux sur la voie publique.</p> <ul style="list-style-type: none">▪ Errants, dangereux ou blessés▪ Ramassage des animaux décédés (n'excédant pas 40Kg.)
2		<p>Les services habilités par la mairie contactent nos services directement.</p>
3		<p>L'appel est enregistré par nos équipes qui déclenchent l'intervention.</p>

Nous contacter

 **Centre animalier de Marennes**
660, chemin de Chantemerle
69970 - Marennes
marennes@sacpa.fr

Horaires d'ouverture au public :
Lundi au vendredi : 9h - 12h > 14h - 18h



Durant les horaires d'ouverture :
▪ 04 78 96 70 94
En dehors des horaires d'ouverture :
▪ 06 85 76 62 32 (Département de l'Ain)
> **Numéro d'astreinte confidentiel**

!

Informations nécessaires à l'intervention

- Nom
- Fonction
- Numéro de téléphone
- Adresse du lieu de l'intervention
- Type et nombre d'animaux à prendre en charge



Le technicien est déjà en ligne ?
Merci de laisser vos coordonnées téléphoniques ainsi que votre nom dans votre message.

VigiPets.fr

Animal perdu, trouvé ?
Déclarez-le sur VigiPets.fr



1 animal est perdu toutes les 10 minutes...
Ayons tous ensemble le réflexe VigiPets !

   @VigiPets